



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 20 septembre 2018

Présents :

Bureau : MME BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVY, MM. BERTHELOT, BOUVARD, BRUNEAU, GUERINET, MAMEAUX, PETETIN, PICARD, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. Bernard GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller départemental, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

Absents excusés :

Bureau : MMES FAUTRAT, MM. BOURGEOIS, CITRON, POISSON.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme BEVILLON, Mme REYT, Conseil régional, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018 (envoyé par mail)
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Contrat Global d'Actions Essonne amont - étude « Etat final des masses d'eau du Contrat Global d'Actions Essonne amont » : demande de subvention auprès de l'AESN (modification de la délibération 9/2018)
- SCoT : point sur l'avancement de la démarche et sur la rédaction du DOO
- GPEC T : rappel des enjeux de la démarche et priorisation d'actions
- Assurance statutaire : participation du PETR à la procédure de mise en concurrence lancée par le CDG 45
- Protections sociales complémentaires : participation du PETR à la procédure de mise en concurrence lancée par le CDG 45
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et souhaite la bienvenue à Mme Nadine MONTEIL, Sous-préfète, qui a succédé très récemment à Mme GEORJON, et à M. Bernard GUILLAUME, Secrétaire général.

La Présidente propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Mme BEVIERE présente ensuite Corinne FELUT et Méta FADIGA, nouvellement recrutées par le PETR pour assurer respectivement les missions d'animation de la GPEC T et du Contrat Local de Santé.

Corinne FELUT précise qu'elle a pris son poste le 6 août dernier et que ses expériences professionnelles précédentes, en Ile de France, touchaient le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE) et qu'elle était alors directrice de 9 structures ACI (Atelier et Chantiers d'Insertion).

Méta FADIGA indique qu'elle était jusqu'alors chargée de mission à l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) en Champagne-Ardenne. Elle a pris ses fonctions début septembre.

Mme BEVIERE donne lecture des deux pouvoirs reçus :

Mme Marie-Françoise FAUTRAT donne pouvoir à Mme Monique BEVIERE,

M. Martial BOURGEOIS donne pouvoir à M. Pierre ROUSSEAU.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 mai 2018

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 24 mai : 2 dossiers CRST (unité d'ensilage par Laurent THARIOT et rénovation de 2 terrains de tennis à Beaune la Rolande), débat sur les propositions de modification de la rédaction du DOO du SCoT.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- « Création d'une huilerie BIO », EARL FAUCHEUX.

L'EARL Faucheux souhaite développer et diversifier sa production de produits locaux en créant une huilerie BIO. Dirigée vers le BIO depuis mai 2016, l'EARL souhaite répondre à la demande grandissante des clientèles vers des produits de qualité et locaux.

La création de l'huilerie nécessite un investissement important, un trieur pour préparer le colza, le tournesol, la cameline, et un pressoir, pour extraire de la matière première, une huile végétale, qui une fois embouteillée, est prête à être consommée.

L'EARL vise un marché de vente directe (à compter de novembre 2018) et l'approvisionnement de structures de type AMAP et les magasins spécialisés.

Pour assurer ce nouveau marché, l'EARL envisage le recrutement d'une personne à temps partiel.

Le coût HT du projet s'élève à 75 118,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 75 118,00 €.

La subvention régionale demandée est de 26 200,00 €, soit 35% des dépenses éligibles (dont bonus de 10% agriculture BIO)

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Acquisition d'un portique de désherbage manuel autoguidé », CUMA des Sarmates.

La CUMA des Sarmates est composée de 26 adhérents céréaliers. Parmi eux, 4 adhérents ont décidé de développer des productions locales et d'être autonomes sur l'ensemble de la production d'oignons. Ils ont donc décidé d'investir dans un portique de désherbage autonome et autoguidé, qui leur permettra de désherber manuellement les cultures. Ce choix permet de répondre à la demande croissante d'une agriculture soucieuse de l'environnement.

Un des 4 adhérents est passé en agriculture biologique.

Cet investissement conséquent ne pourrait pas être possible si les adhérents ne s'étaient pas regroupés au sein de la CUMA des Sarmates. Forts de leur organisation, il leur sera facile d'échanger leurs informations et de planifier l'utilisation du matériel.

Ce portique accueillera des personnes qui désherberont de manière sélective entre les rangs d'oignons, allongées sur la machine de façon ergonomique.

Le coût HT du projet s'élève à 25 500,00 €

Les dépenses éligibles s'élèvent à 25 500,00 €.

La subvention régionale demandée est de 8 900,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Réhabilitation de la boulangerie de Greneville-en-Beauce », Commune de Greneville-en-Beauce.

Le projet consiste à réaménager une partie du bâtiment de la boulangerie, afin de répondre à une meilleure exploitation et à la réglementation technique relative à l'accessibilité.

Cette rénovation est indispensable pour pérenniser et développer le chiffre d'affaires de ce commerce, seul sur la commune. La boulangerie de Greneville-en-Beauce, gérée par M. ROBION, est stable au niveau de son chiffre d'affaires, de 170 900 € en 2016/2017. La « bonne santé » de l'établissement incite la municipalité à effectuer ces travaux.

En ce qui concerne le réaménagement intérieur, le commerce est agrandi en prenant de la surface dans le laboratoire et permettre ainsi un linéaire des vitrines réfrigérées plus valorisant.

Une porte de sortie automatique est créée en fonds de commerce, côté passage d'accès à la cour, afin de créer une fluidité dans la circulation de la clientèle.

La grille est reculée jusqu'à la porte de sortie, pour ménager un espace traité au sol par du pavage permettant d'être un lieu d'attente extérieur les jours d'affluence, avec possibilité de disposer des tables et des chaises, ce qui permet la consommation sur place (type snacking). Cette disposition répond aussi aux besoins d'accessibilité.

Ce recul de la grille permet également de créer un espace de convivialité entre deux bâtis, et de traiter la vision d'angle par une vitrine dans le pignon.

L'accès et la sortie du commerce se fera par des portes automatiques d'une unité de passage de 0,90 m.

La façade existante est retraitée et recomposée par panneautage bois peint dito pour la façade, le pignon au droit de la vitrine est créé par panneautages menuisés revêtus de peinture coloris jaune paille.

Une corniche est créée en retour poursuivant celle existante sur rue.

Les menuiseries des éléments vitrés sont en alu coloris gris anthracite.

L'enseigne sera en lettres découpées vissées sur le bandeau haut et éclairée par deux spots sur patère.

L'enseigne drapeau en ferronnerie est conservée.

Le projet répond aux normes PMR :

- portes automatiques de 0,9 m. avec seuils inférieurs à 2 cm. Avec bandes autocollantes
- positionnement des vitrines réfrigérées permettant d'avoir un diamètre de rotation de 150
- éclairage extérieur au droit des portes assurant 20 lux
- guichet avec partie centrale d'une hauteur maximale de 80 cm permettant à une personne en fauteuil de pouvoir écrire, lire ou utiliser le clavier de la carte bleue, et avec un vide en partie inférieure de 50 cm. de profondeur
- le revêtement de sol sera non glissant.

Le coût HT du projet s'élève à 62 491,25 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 62 491,25 €.

La subvention régionale demandée est de 18 700,00 €, soit 30% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Réaménagement des plateaux sportifs de Saint-Aignan et de Clos Beauvoys à Pithiviers », Commune de Pithiviers.

Ce projet s'inscrit dans deux thématiques :

- proximité et développement des territoires (plus proches des habitants et services à la population)
- cohésion sociale et citoyenneté (bien vivre ensemble au sein du territoire).

L'opération a pour objectif la rénovation de ces deux plateaux sportifs situés dans les quartiers prioritaires de la ville de Pithiviers. Il s'agit principalement de la rénovation de la surface des équipements, par la mise en œuvre d'un nouveau revêtement (gazon synthétique).

Les habitants de ces quartiers demandaient l'amélioration de ces terrains de sport en libre accès.

Le revêtement avant rénovation était devenu inadapté et en très mauvais état. Il ne permettait plus de pratiquer les sports tels que le football, le hand-ball, le basket-ball.

Les objectifs principaux de ces installations sont :

- permettre la mise en place d'actions de proximité par les services publics communaux et intercommunaux et par les associations locales, sportives et culturelles
- améliorer les conditions de la pratique du sport par les élèves des groupes scolaires à proximité
- combattre l'oisiveté des jeunes en proposant des actions de qualité dans les quartiers prioritaires
- revaloriser l'image des quartiers prioritaires
- ouvrir les quartiers sur l'extérieur en créant des pôles sportifs et ludiques, attractifs pour l'ensemble des jeunes de Pithiviers
- agir sur la mixité des publics en créant un lieu de rencontre dans chaque quartier
- permettre une pratique sportive et ludique régulière pour tous.

Il est également relevé par l'ensemble des partenaires, la nécessité de mettre en place des actions en direction de la santé favorisant la pratique du sport. Ces équipements rénovés le permettront.

Mme BEVIÈRE explique que ce projet n'était pas éligible avant l'avenant n°2, puisque la subvention minimale était de 20 000 €. Le plancher de subvention est aujourd'hui de 2 000 €.

Le coût HT du projet s'élève à 57 174,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 57 174,00 €.

La subvention régionale demandée est de 11 400,00 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Aménagement d’un terrain multisports à Ascoux », Commune d’Ascoux.

La commune d’Ascoux crée un terrain multisports car cela manque sur son territoire. La commune dispose en effet de 4 classes d’école primaire et 1 établissement d’enseignement par alternance avec internat (MFR), ce qui représente environ 200 jeunes. Ce terrain aura donc pour vocation d’accueillir les élèves des écoles pour la pratique d’éducation sportive. Cet investissement répond à une demande forte de la part des enseignants car il est situé à côté des établissements scolaires de la commune.

De plus, ce terrain est situé au cœur du village, ce qui poursuit la démarche d’équipement communal en matière d’infrastructures sportives et ludiques. Son utilisation pourrait même profiter aux écoles et enfants des communes environnantes qui le souhaiteraient.

Mme BEVIERE précise que le city stad est installé à proximité immédiate de la MFR, du gymnase intercommunal et des écoles.

Le coût HT du projet s’élève à 52 340,50 €.

Les dépenses éligibles s’élèvent à 52 340,50 €.

La subvention régionale demandée est de 10 400,00 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

Mme BEVIERE indique à Mme la Sous-préfète que tous les dossiers vus en Bureau doivent passés en Commission Permanente Régionale, pour attribution de subvention. Le PETR n’émet qu’un avis d’opportunité.

Contrat Global d’Actions Essonne amont - étude « Etat final des masses d’eau du Contrat Global d’Actions Essonne amont » : demande de subvention auprès de l’AESN (modification de la délibération 9/2018)

Mme BEVIERE indique à Mme la Sous-préfète que le PETR a signé un contrat avec l’AESN (Agence de l’Eau Seine Normandie), le troisième, et que ce dernier arrive à échéance fin 2018.

Elle rappelle que l’étude « Etat final » est lancée et que le dossier a déjà été vu en Bureau en mars 2018. Le choix du Bureau d’études est entériné. Il s’agit aujourd’hui de modifier la répartition des financements apportés par l’AESN et la Région Centre-Val de Loire, cette dernière diminuant sa participation de 30% à 10%, soit 834,00 €. La différence est prise en charge par l’AESN, dont la subvention passe de 50% à 70%, soit un montant de 5 838,00 €.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.

SCoT : point sur l’avancement de la démarche et sur la rédaction du DOO
--

Mme BEVIERE rappelle le débat qui s’est tenu lors du Comité syndical du 27 juin. Elle passe la parole à M. TARTINVILLE qui revient sur les échanges tenus lors des différentes réunions, PPA (Personnes Publiques Associées) à Givraines, et Comité syndical à Yèvre-le-Châtel. Il précise que des points restaient à régler :

- création et développement des grandes surfaces.

M. TARTINVILLE rappelle le projet de développer de nouvelles surfaces commerciales aux abords du Super U de Beaune-la-Rolande, et non pas d’augmenter la SDP du supermarché lui-même. Le SCoT prévoit de limiter les nouvelles implantations à 4 500 m² de surfaces de plancher (SDP).

Pour l’Intermarché de Puiseaux, la question se pose pour permettre son déplacement. Le SCoT proposait une SDP de 3 000 m², mais le Maire de Puiseaux est en désaccord.

A la suite d’une réunion avec la DDT et le Maire, un nouveau travail de rédaction du DOO (Document d’Orientations et d’Objectifs) doit permettre le déplacement du site actuel.

- habitat.

M. TARTINVILLE rappelle la distinction qui est faite dans le SCoT pour l’accueil de nouvelles populations : centre urbain, périphérie, bourg. Le SCoT permet le transfert entre communes du même type ou de même catégorie, par principe de fongibilité.

Mme le Maire du Malesherbois demande que ce principe soit permis au niveau de la commune nouvelle, sans considération de catégorie.

M. GUERINET indique que cette solution pose de nombreux problèmes d'équité entre les communes du territoire. Quid également, dans la durée du SCoT, de la création d'autres communes nouvelles.

Mme DAUVILLIERS indique qu'à court terme, le caractère non fongible ne pose pas de problème et qu'il s'agira d'étudier l'évolution de l'habitat à mi-parcours.

Mme BEVIERE précise que la nouvelle rédaction du DOO sera soumise aux élus du Bureau, puis aux élus du Comité syndical, avant mise à enquête publique.

Assurance statutaire : participation du PETR à la procédure de mise en concurrence lancée par le CDG 45

Mme BEVIERE indique que le PETR souhaite prendre part à cette consultation et rappelle que la structure travaillait déjà avec le CDG 45 sur cet objet.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Protections sociales complémentaires : participation du PETR à la procédure de mise en concurrence lancée par le CDG 45

Mme BEVIERE indique que le PETR souhaite également prendre part à cette consultation et rappelle que la structure travaillait déjà avec le CDG 45 sur cet objet.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

GPEC T : rappel des enjeux de la démarche et priorisation d'actions

Mme BEVIERE passe la parole à Corinne FELUT, qui fait le point sur les grands principes d'une GPEC T à l'échelle d'un territoire comme le PETR.

Elle indique qu'il y a intérêt à prévoir le transfert de compétences, l'évolution des besoins en main d'œuvre, en qualification. L'enjeu de la GPEC T est de maintenir l'emploi, le développer pour gagner en employabilité. La mobilisation et la fédération des acteurs locaux est essentielle. Elle souligne l'importance de l'évaluation pour se permettre des ajustements dans le temps.

L'implication des élus, des services de l'Etat, de la Région, du Département, des acteurs de l'emploi doit être importante. Il convient d'associer également les réseaux et représentants des entreprises, les acteurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Les différentes actions doivent permettre une meilleure attractivité du territoire, tout en restant cohérente avec les documents stratégiques locaux tels que l'Agenda 21, la Charte de développement, etc.

Corinne FELUT rappelle la réalisation des deux phases précédentes, en maîtrise d'ouvrage de l'UDEL dans un premier temps et du PETR pour les deux dernières années. Quelques actions exemplaires : boucles saisonnières, ateliers de rénovation dans les quartiers prioritaires de la ville à Pithiviers, etc. D'autres actions sont encore à développer, comme le logement intergénérationnel, la mobilité. L'objectif est de poursuivre ce qui a été initié et de proposer de nouveaux axes de développement.

Contrat Local de Santé (CLS)

Mme BEVIERE passe la parole à Méta FADIGA, qui illustre le Contrat Local de Santé par des exemples d'actions mises en place ou en projet.

L'enjeu du CLS est de faire la promotion de la santé sur le territoire, de mettre en place une véritable politique de soins, de fédérer les structures pour fluidifier le parcours à l'accès aux soins pour les habitants.

La « Feuille jaune », le « Colon tour » sont des exemples représentatifs.

Une lettre d'information est en cours de rédaction. Elle sera disponible début octobre.

- « Règlement Général de Protection des Données » (RGPD). Mme BEVIERE indique que le PETR s'est rapproché du GIP RECIA pour la mise en place du Délégué à la Protection des Données. Si les élus sont d'accord, le PETR prendra une délibération au Bureau d'octobre pour entériner ce point. En amont, le PETR doit adhérer au GIP.

Les élus du Bureau donne leur accord pour conventionner avec le GIP RECIA.

- « Temps d'échanges sur les projets LEADER ». Mme BEVIERE passe la parole à Mme DALLOT, Présidente du GAL (Groupe d'Action Locale) Pithiverais & Gâtinais. Mme DALLOT invite les élus à participer à cette rencontre, qui doit permettre de mettre en avant les possibilités de financement par le programme européen LEADER. Il s'agira aussi d'entendre les témoignages de porteurs de projets ayant bénéficié de subvention, d'écouter les projections d'actions. M. TARTINVILLE rappelle le retard pris au niveau national dans les versements des subventions, voire du conventionnement. Pour le GAL Pithiverais & Gâtinais, 17% sont engagés, 36% consommés. L'objectif est donc de faire la promotion de LEADER et de donner des informations concrètes sur les possibilités de financement.

- « Comité de pilotage territorial ». Mme BEVIERE rappelle la tenue de cette rencontre, le 5 octobre prochain, à la salle des fêtes d'Outarville. Cette réunion est nouvelle et liée à la modification du règlement des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. Le PETR sera la première collectivité à l'organiser en Région Centre-Val de Loire.

- « Prochain Bureau ». Il est proposé de retenir la date du 25 octobre pour le Bureau du PETR.

- « Contrat de ruralité 2018 ». Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui commente les grandes lignes du tableau synthèse de l'appel à projets ruralité 2018. 370 000 € sont dédiés au territoire. 12 projets ont été retenus. Mme la Sous-préfète signale que la convention financière 2018 devrait être signée avant la mi-octobre. Dès que les collectivités lauréates auront signé cette convention, le Préfet de Région la visera ensuite. Elle insiste sur l'importance que les actions connaissent un démarrage avant la fin de l'année 2018, pour ne pas perdre les crédits mobilisés sur la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

- « Appel à projets CEE (Certificats d'Economie d'Energie). Mme BEVIERE rappelle que le territoire peut bénéficier d'une dotation complémentaire de 975 000 € de travaux éligibles HT, en plus des subventions TEPCV déjà allouées. Un appel à projets avait donc été lancé au printemps, pour compléter les premiers projets intégrés à la convention principale signée avec la société PME, pour valoriser en € les certificats d'économie d'énergie générés par les travaux. David VOYER donne lecture rapide du tableau synthèse.

- « Guide des producteurs locaux ». Mme BEVIERE rappelle que le PETR travaille à la réalisation d'un guide des producteurs de produits alimentaires locaux, et qu'une application web est en cours de réalisation. Le guide papier devrait être édité au printemps 2019.

- « Entente économique ». Mme BEVIERE rappelle la création de l'entente économique passée entre les trois EPCI du territoire, avec la CC du Pithiverais Gâtinais comme chef de file sur cet objet. Mme DAUVILLIERS complète en indiquant l'intérêt de travailler à l'échelle du PETR sur cette thématique, ce qui permet la mutualisation des moyens humains, financiers, techniques. Le recrutement des deux développeurs économiques est finalisé, l'un avec une mission dédiée au marketing territorial et à l'animation de réseaux, le second plus en lien avec les entreprises et les prospectives financières. M. Philippe AUBRY et Mme Annie LALANDE prendront leur poste mi-novembre. Mme BEVIERE précise qu'une subvention est à l'étude, dans le cadre du CRST. 50% des frais salariaux d'un poste pourraient être pris en charge par la Région. Les services et les élus régionaux ont déjà émis un avis favorable à ce sujet.

Elle passe la parole à Mme la Sous-préfète, qui constate la dynamique du territoire, bien que remarquant qu'il reste encore beaucoup de travail de valorisation du territoire à réaliser.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h10.

Monique BEVIERE, Présidente